



**CCAS DE LA FARLEDE**

---

**RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
ANNEE 2025**

Conseil d'administration du 13 mars 2025

## SOMMAIRE

---

### PREAMBULE

#### I. CONTEXTE ET ENJEUX

##### A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

##### B. CONTEXTE GENERAL, DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES A LA FARLEDE ET ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

#### II. LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES DE 2021 A 2024

##### ■ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

###### A. EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2021

###### B. EVOLUTION DES RECETTES

###### C. EVOLUTION DES DEPENSES

##### ■ BUDGET D'INVESTISSEMENT

#### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

##### A. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

##### B. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES EN 2025

## PREAMBULE

Préalable au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Il participe donc à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il n'a pas de caractère décisionnel.

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 ainsi que la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 sont venus étoffer les dispositions relatives au DOB.

Désormais et conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le DOB doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Celui-ci doit être présenté aux membres du Conseil d'Administration dans un délai non plus de 2 mois précédant l'examen du budget, mais de 10 semaines, conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget des Métropoles et applicable aux collectivités qui, comme la commune de La Farlède, ont adopté le référentiel comptable M57.

Le DOB se tient dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par son vote, l'assemblée prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

## I. CONTEXTE ET ENJEUX

### A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE :

#### a. Les perspectives de croissance économique en France :

La Banque de France prévoit une croissance économique de 0,9% en 2025 légèrement en baisse par rapport à 1.1% en 2024. Ce ralentissement est attribué aux effets de la politique budgétaire et à l'incertitude pesant sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Par ailleurs aux incertitudes internes s'ajoutent les aléas géopolitiques toujours élevés et désormais aussi ceux qui pèsent sur le commerce international. Les tensions commerciales et le protectionnisme croissant à l'échelle mondiale ajoutent une pression supplémentaire sur l'économie française.

#### b. Déficit public et contrainte budgétaire:

L'année 2024 a marqué une nouvelle dégradation de la situation financière avec un solde public qui devrait atteindre 6.1% contre 5.5% en 2023. La France vise à réduire son déficit public à 5.4% du PIB en 2025. Cette réduction implique des efforts significatifs en matière de réduction des dépenses publiques, d'augmentation ciblée des recettes fiscales, et des réformes structurelles pour optimiser la gestion des finances publiques et moderniser le service public.

Le Sénat a validé le 16 janvier 2025 un effort financier de 2,2 milliards d'euros pour l'année 2025 de la part des collectivités.

#### c. Inflation :

Le taux d'inflation devrait diminuer à 1.6% en 2025 contre 2.4% en 2024.

#### d. Chômage :

Le taux de chômage devrait atteindre 7.6% en 2025 enregistrant une légère hausse par rapport aux 7.4% de 2024. Cette augmentation pourrait être liée à des ajustements économiques (incertitudes économiques et politiques à l'échelle mondiale, prévision de croissance modeste en 2025) et à des réformes du marché du travail (notamment l'inscription automatique à France travail des bénéficiaires du RSA).

### B. CONTEXTE GENERAL, DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUE A LA FARLEDE ET ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

#### a. Croissance Démographique :

- Avec une population qui évolue de +10.4% sur les 5 dernières années, la commune connaît un fort dynamisme démographique
- Attractivité forte du territoire (solde migratoire de 1.3% en moyenne/an)
- Equilibre entre les naissances et les décès sur le territoire (solde naturel de 0.1% en moyenne/an)

→ Enjeu :

- Adaptation de l'offre de services à cette croissance démographique.

#### b. Vieillesse de la Population :

- Augmentation des plus de 75 ans qui représentent 10.9% de la population (10.1% CC de la Vallée du Gapeau, 13.1% Var, 11.3% PACA, 9.6% France métropolitaine) : parmi eux, 284 personnes de plus de 80 ans vivent seules
- Réduction du nombre d'aidants potentiels : un ratio aidant/aidés autour de 2.7 aidants pour une personne à aider (au lieu de 5.2 en 2018)

- En 2030, 31% de la population Farlèdoise aura plus de 60 ans (projection cabinet COMPAS 2019)
- Enjeux :
- Besoin accru de prise en charge et de soutien aux personnes âgées et isolées : accompagner le maintien à domicile
- Besoins en logements et services adaptés sur le territoire
- Répondre aux besoins des jeunes retraités (+ 60 ans) en terme d'offre d'animations, d'activités sportives, culturelles et de loisirs

#### **c. Monoparentalité :**

- Forte progression des familles monoparentales (+41% entre 2018 et 2021, 441 familles *Insee 2021*)
- 320 mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale (50% sont pré-adolescents ou adolescents)
- La part des familles monoparentales dans les bénéficiaires des bons alimentaires délivrés par le CCAS s'élève à 36% en 2023 et 36.66% en 2024
- Enjeux :
- Solidarité : Les familles monoparentales sont plus exposées au risque de pauvreté et de précarité relationnelle, incluant l'isolement, les difficultés financières, éducatives, de logement et de garde d'enfants.
- Accompagnement à la parentalité : mettre en place des mesures de soutien adaptées pour améliorer la qualité de vie de ces familles.

#### **d. Jeunesse :**

- Difficultés d'insertion sociale et professionnelle : 58% des jeunes suivis par la mission locale de la Vallée du Gapeau sont ni en emploi, ni en formation
- Problèmes de mobilité et accès au logement
- Taux de pauvreté des personnes âgées de moins de 30 ans : 18% dans la CCVG (22% dans le Var)
- Baisse du nombre de licenciés sportifs parmi les 10, 29 ans entre 2014 et 2021
- Difficulté d'accès aux soins, notamment en matière de santé mentale
- Enjeu :
- Aller vers, repérage précoce des décrocheurs scolaires
- Prise en charge de santé adaptée, information et prévention

#### **e. Handicap :**

- A La Farlède : 123 bénéficiaires de l'AAH et 43 bénéficiaires de l'AAEH
- Une classe ULIS Collège André Malraux
- Installation de l'IME Les Morières à La Farlède en juin 2025
- Enjeu :
- Inclusion des personnes en situation de handicap notamment lors des événements organisés par le CCAS

#### **f. Non-Recours aux droits et aux soins, e-administration :**

- Problématique forte du non recours aux soins
  - o Le taux de non-recours aux prestations sociales oscille entre 30% et 40% en moyenne en France
  - o 15% des assurés du régime général de la commune sont sans médecin traitant, soit 1112 personnes concernées à LA FARLEDE
- Enjeux :
- Information, prévention, lutte contre le renoncement aux soins (convention CCCAS/CPAM du 1<sup>er</sup> Octobre 2024)
- Accès aux droits pour les publics vulnérables

#### **g. Précarité :**

Selon le baromètre de la pauvreté IPSOS/Secours populaire 2023, la situation des Françaises et des Français

empire après une année 2022 marquée par une dégradation des situations sociales :

- Plus d'un Français sur deux déclare ne pas mettre d'argent de côté et près d'un sur cinq vit à découvert
- 45% des Français (soit +6 points depuis 2022) indiquent s'être retrouvés dans l'incapacité, absolue ou partielle, de payer certains actes médicaux
- 32% des Français indiquent ne pas toujours être en capacité de se procurer une alimentation saine

A La Farlède :

- Taux de pauvreté : 8% (Var : 15.3%, CCVG : 10%, France :14.4%)
- Environ 700 personnes vivent sous le seuil de pauvreté
- Depuis 2016, la demande d'aide alimentaire a fortement augmenté en raison de divers facteurs (inflation, augmentation de la population, livraisons de logements sociaux...)
  - o 2016 : 16 familles bénéficiaires
  - o 2024 : 60 familles bénéficiaires

→ **Enjeu :**

- répondre durablement aux besoins fondamentaux tout en maîtrisant les coûts

#### **h. Dérèglement Climatique :**

- Vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et longues
- Fragilisation des populations vulnérables<sup>1</sup>
- Exacerbation des inégalités sociales
- Insécurité alimentaire

→ **Enjeu :**

- Santé et réponse aux besoins des personnes les plus pauvres :
  - repérage des personnes vulnérables, lutte contre l'isolement, sensibilisation et prévention des risques sanitaires
  - Lutte contre la précarité énergétique
  - Accès à une alimentation saine et durable
  - Offre de transports publics

#### **i. Emploi**

- Taux de chômage à La Farlède : 8.8%
- 153 bénéficiaires du RSA à La Farlède
- Réforme France travail : dès janvier 2025, les bénéficiaires du RSA sont automatiquement inscrits à France Travail et devront effectuer au moins 15 heures d'activités hebdomadaires comportant des actions de formation, d'accompagnement et d'appui .

→ **Enjeu :**

- Accompagnement vers l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA notamment dans les métiers en tension
- Interface France travail, assistantes sociales et entreprises/associations

---

Notion de populations vulnérables (rapport IGAS 2024) : les personnes modestes, comprises au-delà des seuils de pauvreté monétaire et jusqu'au quatrième décile de la distribution des niveaux de vie en France; les personnes particulièrement sensibles aux effets du changement climatique, telles que les personnes âgées et les plus jeunes enfants, ainsi que les personnes handicapées ; et les personnes soumises à des discriminations liées au genre, à l'appartenance à une minorité ou une communauté ethnique.

## **j. Logement social :**

Au 1er janvier 2025, le nombre de logements sociaux en service à La Farlède s'élève à 730.

### **Les livraisons de programmes locatifs sociaux neufs de 2023 à 2026 :**

#### **2023 :**

- **LES PEYRONS UNICIL** : 34 logements
- **FLEUR DE VILLE CDC HABITAT** : 109 logements
- **LES SOURCES DE MANON SFHE** : 21 logements
- **LA GUIBAUDE GRAND DELTA HABITAT** : 70 logements

#### **2024 :**

- **L'AUVELE UNICIL** : 62 logements

#### **2025 :**

- **LES PEYRONS UNICIL** : 22 logements (bât D, E et F)
- **VILLA AQUARELLE CDC HABITAT** : 12 BRS

#### **2026 :**

- **LA GUIBAUDE 2<sup>ème</sup> tranche VAR HABITAT** : 42 LLS + 32 BRS
- **LA CENTRALITE UNICIL** : 15 LLS

La demande de logement social s'élève à 285 demandeurs Farlédois (SNE 10/02/2025) correspondant à 562 personnes à reloger. L'objectif principal de la Municipalité et du CCAS est de permettre au plus grand nombre de Farlédois de se loger de manière décente à La Farlède notamment les Farlédois à faibles revenus. Un gros travail de négociation est réalisé avec les autres réservataires (Action logement, conseil départemental, Préfecture etc.).

#### **En 2024 :**

- le taux d'attribution des logements attribués aux Farlédois s'élève à 70.20% en 2024 (programme neuf et mutation)
- le nombre de CAL (hors programmes neufs) en 2024 s'élève à 42 contre 40 en 2023 et 16 en 2022.
- Au 26 février 2025, le nombre de labélisés Farlédois (au titre de l'article L-441-1 du CCH) s'élève à 25, le nombre de DALO s'élève à 4.

## II. LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES de 2021 à 2024

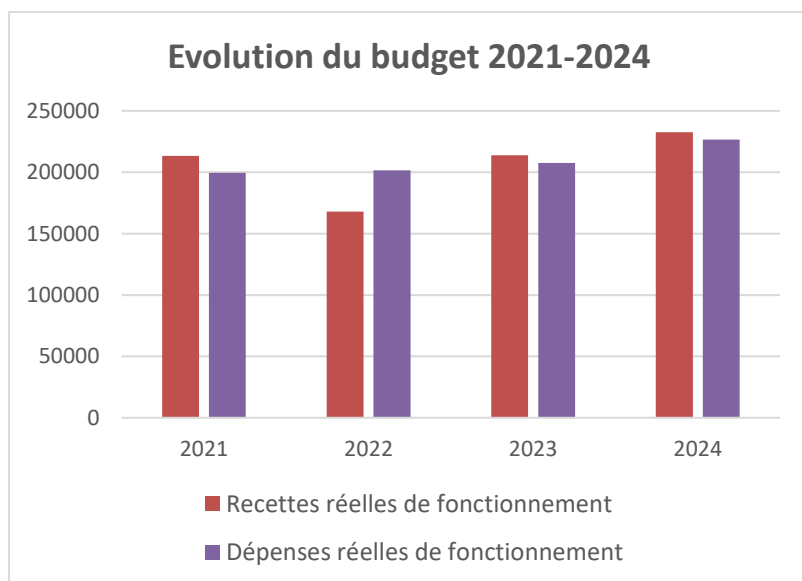
### ■ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### A. EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2021

	2021	2022	2023	2024	Taux d'évolution 2024/2023
Total recettes réelles de fonctionnement	213 215.52	168 042.47	213 928.00	232 612.04	+8.73%
Total dépenses réelles de fonctionnement	199 566.45	201 617.99	207 454.90	226 688.51	+9.27%

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 8.73% en 2024 par rapport à 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +9.27% par rapport à 2023.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2024 s'élève à 96.17% contre 94.37% en 2023.



## B. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 232 612.04€. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement		2021	2022	2023	2024	Taux d'évolution 2024/2023
013	Atténuation de charges	0	2946.00	214.00	186.00	
70	Produits des services	6322.00	7369.00	13711.00	5177.00	-62.24%
74	Dotations et participations	206 893.00	156 865.00	200 001.00	227211.00	+13.6%
75	Produits de gestion courante	0.52	0.42	2.00	38.04	
77	Produits exceptionnels	0	862.05	0	0	
Total des recettes réelles de fonctionnement		213 215.52	168 042.47	213 928.00	232612.04	+8.73%
Résultat de fonctionnement reporté		54 780.98	57 560.53	20 073.01	19037.42	
Total des recettes de fonctionnement		267 996.50	225 603.00	234 001.01	251649.46	+7.54%

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des produits et services correspondant au tiers des produits de concessions et redevances funéraires encaissés par la commune. Cette recette enregistre une baisse de 62.24% en 2024 par rapport à 2023. Cette diminution est expliquée par un recul des ventes de concessions (stock faible en 2024 impliquant l'arrêt des ventes par anticipation, nouvelles pratiques entraînant une hausse des ventes de colombariums moins onéreux que les concessions)
- des dotations et participations composées de :
  - des subventions accordées par le Conseil départemental du Var au titre de la constitution des demandes d'aide sociale d'APA et de RSA (2 575€ en 2024 contre 3650€ en 2023 soit une baisse de 41.75%). La baisse est expliquée par la sortie progressive de la participation du Département versée au titre du RSA (1100€ en 2024 contre 2000 € en 2023)
  - des subventions de la ville (hausse de +14.40% en 2024 par rapport à 2023)

Le CCAS dépend étroitement de la commune dont il constitue l'outil social. Il est fortement tributaire de la subvention communale. Cette recette représente 96.57% des recettes réelles de fonctionnement en 2024.

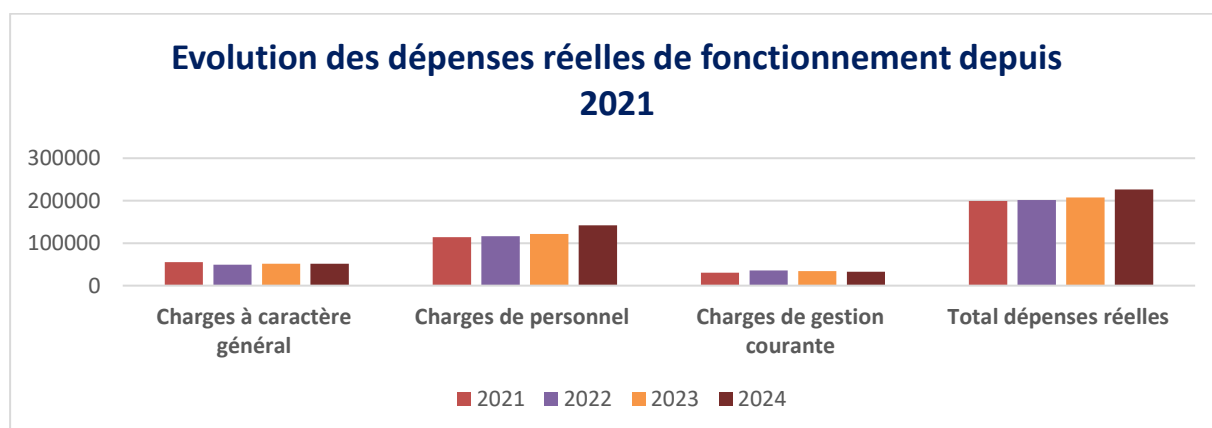
### Evolution de la subvention communale de 2021 à 2024 :

	2021	2022	2023	2024
Subvention de la ville	202 893	153 290€	196 351€	224 636€
Nombre d'habitants	9462	9732	9725	9781

## C. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 226 688.45€. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		2021	2022	2023	2024	Taux d'évolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	55 340.05	49 306.45	51 733.65	51 636.60	-0.18%
012	Charges de personnel	113 991.59	116 690.07	121 489.54	142 076.98	+16.95%
65	Charges de gestion courante	30 234.81	35 621.47	34 231.71	32 974.87	-3.67%
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Total dépenses réelles		199 566.45	201 617.99	207 454.90	226 688.45	+9.27%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	10 869.52	3 912.00	7 508.69	8 892.09	+18.42%
Total dépenses de fonctionnement		210 435.97	205 529.99	214 963.59	235 580.54	+9.59%



On observe:

- une stabilité des charges à caractère général (-0.18%)
- une augmentation des charges de personnel (+ 20 587.44€ soit +16.95% par rapport à 2023)
- une diminution des charges de gestion courante (-1256.84€) soit une baisse de -3.67%

### a) Evolution des charges à caractère général :

	2021	2022	2023	2024	Taux d'évolution 2024/2023
Animations (repas, semaine de l'âge d'or, marché de Noël, thé dansant, balades Farlédoises)	23 705.44	21 583.73€	24 246.95	25994.88	+7.21%
Colis de Noël, cadeaux enfants et résidents maisons de retraite	11 516.23	10 038.53	10 285.51	12435.97	+20.91%
Administration générale	11 175.53	10 762.87	11 195.23	7839.58	-29.97%
Atelier prévention bucco-dentaire	2764.00	1376.00	1348.00	1725.00	+27.97%
Ateliers numériques (y compris charges service civique)	6130.00	5 326.02	4209.00	3258.03	-22.59%
Plan canicule	48.85	219.30	448.96	383.20	-14.65%
Total charges à caractère général	55 340.05	49 306.45	51733.65	51 636.66	-0.19%

Les charges à caractère général sont stables en 2024 par rapport à 2023 (-0.18%) :

- hausse de +7.21% des dépenses liées aux évènements organisés par le CCAS (après-midi dansant, repas de Noël, semaine de l'âge d'or),
- hausse de + 20.91% des dépenses inhérentes aux bons cadeaux de Noël et cadeaux de Noël offerts aux personnes âgées expliquées par l'augmentation de la valeur du bon en 2024,
- baisse de - 29.97% des dépenses liées à l'administration générale (changement de contrat assurance RC en 2024 entraînant une baisse de -2860.91€ en 2024)

#### → Animations

Les dépenses inhérentes à l'animation ont augmenté de + 7.21%, expliquées principalement par la hausse des dépenses liées au repas de Noël (17 253.14€ en 2024 contre 16 177.08€ en 2023) :

- 370 personnes étaient inscrites en 2024 contre 353 personnes en 2023.
- le coût du traiteur pour le repas de Noël par personne a augmenté de 2€ passant de 37€ en 2023 à 39€ en 2024

2 balades ont été organisées en partenariat avec le service des sports de la commune. Les ateliers prévention santé (mémoire, yoga du rire) organisés en 2024 ont été financés en totalité par l'ASEPT (Association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires). Deux ateliers numériques de 10 séances dédiés aux démarches administratives en ligne ont été organisés en 2024. Deux jeunes en service civique ont été accueillis au CCAS de janvier à août 2024. La semaine de l'âge d'or a été organisé du 30 septembre au 4 octobre 2024.

Le coût du dépistage bucco-dentaire a augmenté de +377€ en 2024 par rapport à 2023 :

- Hausse du coût dépistage individuel (10€ en 2023 à 11€ en 2024)
- Hausse du nombre d'enfants ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire en 2024 : 105 enfants contre 88 en 2023

En 2024, le CDOS 83 (Comité Départemental Olympique et Sportif du Var) a animé et financé deux ateliers de 12 séances Cap Sport Santé seniors en partenariat avec le service des sports de la commune et l'UROC. Facteur de lien social et de bien-être physique et mental, « CAP Sport Santé Séniors » a permis à des seniors fragilisés, sédentaires et socialement isolés de les positionner dans une dynamique collective d'activité physique régulière » et de les orienter vers les associations sportives locales proposant des activités sport/bien-être.

### b) Evolution des charges de personnel :

L'augmentation des charges de personnel (+ 20 587.44€ soit +16.95% par rapport à 2023) est expliquée par :

- la mise à disposition d'un agent communal de septembre à décembre 2024 (+11 539.05€)
- la revalorisation de la rémunération indiciaire (+1500€) :
  - au 01/07/2023 : augmentation du point d'indice qui a impacté 12 mois en 2024 contre 6 mois en 2023
  - Au 01/01/2024 : 5 points d'indice
  - Hausse charges patronales induites
- Glissement Vieillesse Technicité (+1098.12€)
- Remise à niveau du RIFSEEP (IFSE et CIA) dans le cadre des Lignes Directives de Gestion (LDG) : plafond du CIA porté à 650€ en 2024 contre 550€ en 2023 (+4650€)
- Hausse de la cotisation assurance risque statutaire (+345.75€)
- Hausse de la cotisation au COS méditerranée (+970.79€)

### c) Evolution des charges de gestion courante :

	2021	2022	2023	2024	Taux d'évolution 2024/2023
Contribution SICTIAM	4701.38	4701.38	4701.38	4701.38	
Subvention mission locale	17031.60	17517.60	17505.00	17 605.80	+0.57%
Subvention crèche n'do	-737.00	0	0	0	
Aides à la personne (bons alimentaires, bons chauffage/alimentaire personnes âgées impayés de facture, aide cantine)	8 735.90	12 400.19	12024.21	10 667.21	-11.28%
Bourse au permis	500.00	1000.00	0	0	
Charges diverses de la gestion courante	2.93	2.30	1.12	0.48	
<b>Total charges de gestion courante</b>	<b>30234.81</b>	<b>35 621.47</b>	<b>34 231.71</b>	<b>32974.87</b>	<b>-3.67%</b>

Les charges de gestion courante ont baissé de -3.67% en 2024 par rapport à 2023 et ont augmenté de +9.28% par rapport à 2022 (hors aides aux familles ukrainiennes). La forte augmentation observée en 2023 était consécutive aux nombreuses livraisons de programmes neufs cette année-là (219 logements).

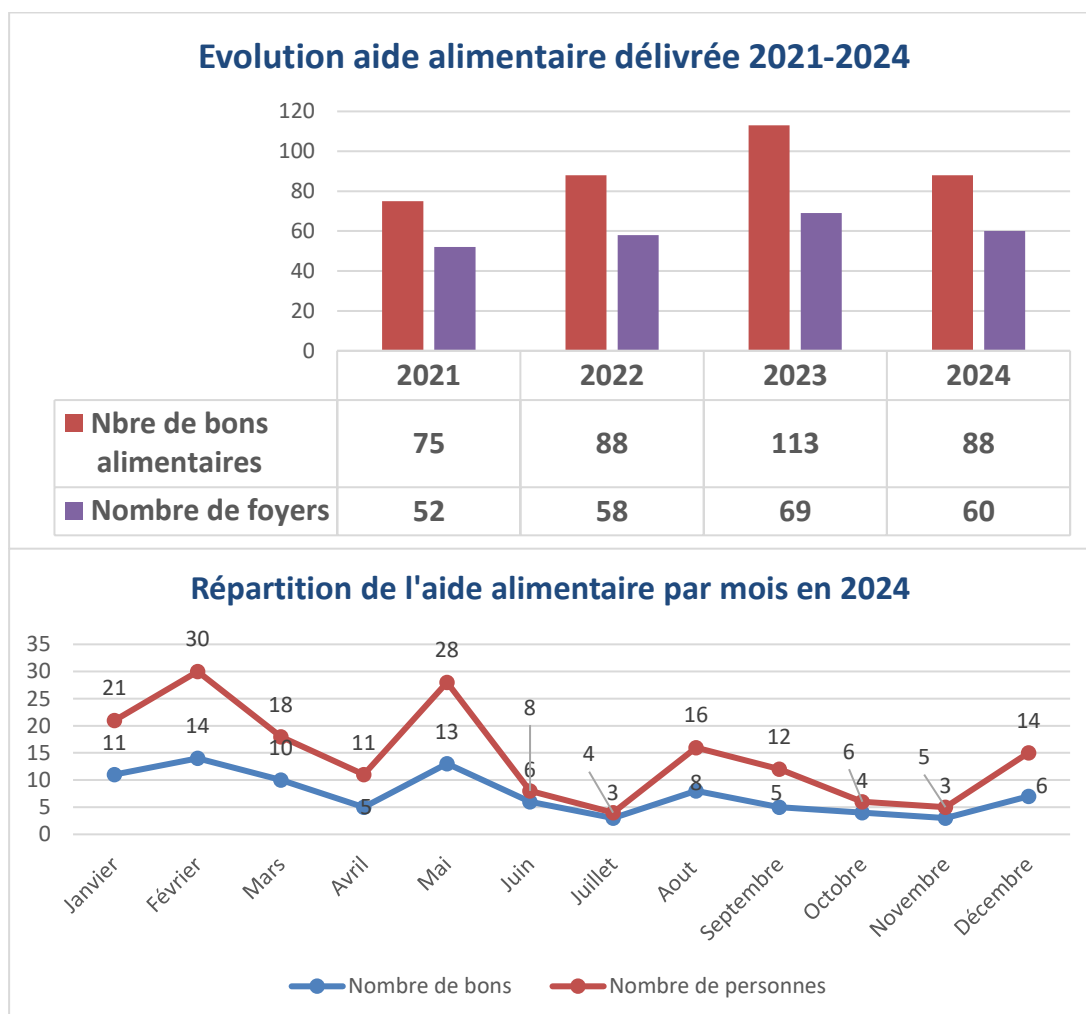
En 2024 :

- Hausse de la prise en charge de l'aide cantine partielle à hauteur de 50% du coût pour les familles ayant un QF inférieur à 500€ (délibération 11/04/2024)
- Renouvellement convention de partenariat entre EDF et le CCAS pour 2024-2027 afin de lutter contre la précarité énergétique (délibération 19/03/2024)
- Convention signée avec la CPAM dans le cadre de la lutte contre le renoncement aux soins (délibération 1/10/2024)

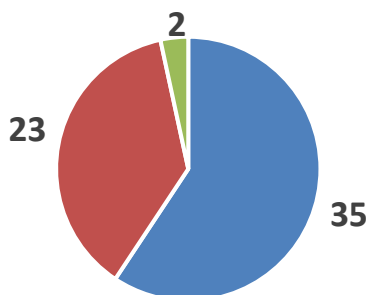
## → Les aides à la personne

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Bons alimentaires	4929.72	5485.48	7678.02	5581.74	-27.3%
Aides réfugiés ukrainiens		2639.43	0	0	
Colis de première nécessité	0	0	250.00	226.28	-9.5%
Total aides alimentaires	4929.72	8124.91	7928.02	5808.02	-26.74%
Bons chauffage/alimentaire personnes âgées	519.33	998.18	925.22	1614.22	+74.46%
Impayés de facture	454.60	296.80	673.22	1079.22	+60.31%
Aide paiement cantine	2502.25	2815.30	2497.75	2165.75	-13.29%
Aide au transport scolaire	330.00	165.00	0	0	
Total aides à la personne	8 735.90	12 400.19	12 024.21€	10 667.21€	-11.28%

### ○ Aide alimentaire



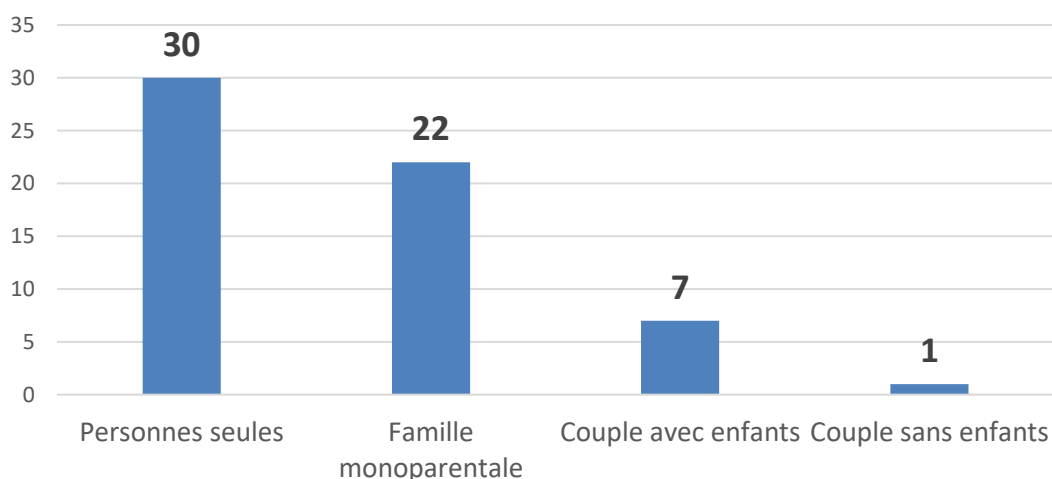
### Répartition des bénéficiaires par reste à vivre journalier



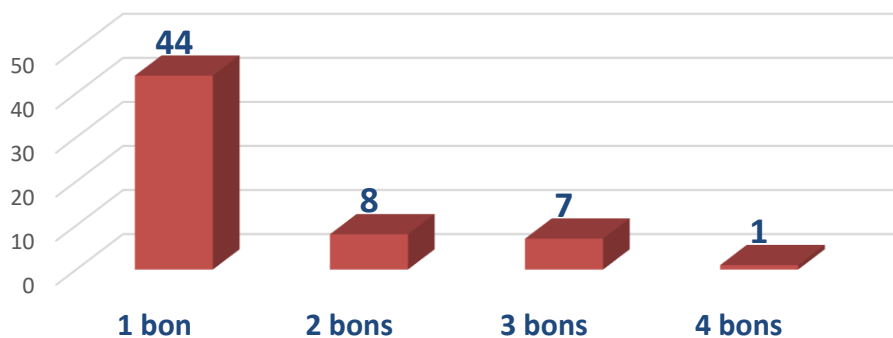
■ Reste à vivre <4€   ■ 4€ < Reste à vivre > 12€   ■ Reste à vivre > 12€

*Calcul du reste à vivre journalier : ((Ressources – charges)/nombre de personnes dans le foyer)/30 jours*

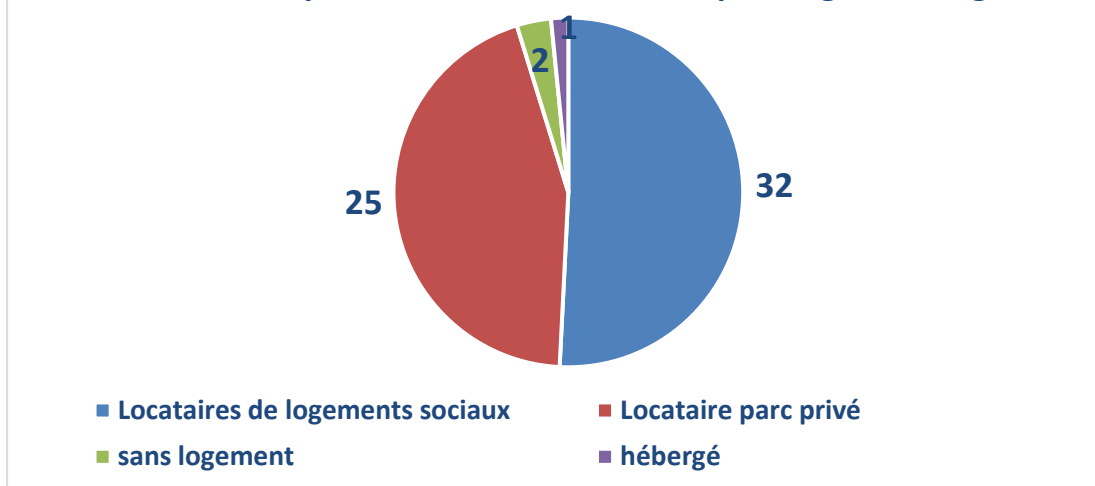
### Répartition des bénéficiaires par situation familiale



### Répartition des 60 foyers bénéficiaires par nombre de bons alimentaires attribués en 2024



### Répartition des bénéficiaires par origine du logement



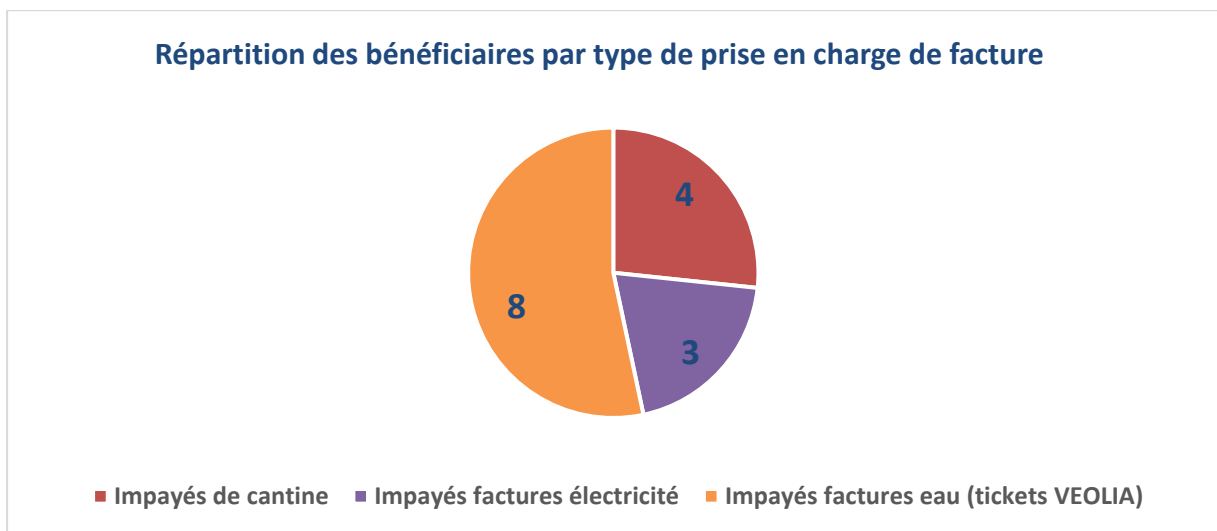
- **Aide au chauffage**

10 foyers de personnes âgées (8 personnes seules et 2 couples) ont bénéficié d’une aide au chauffage en 2024.

- **Prise en charge d’impayés de factures**

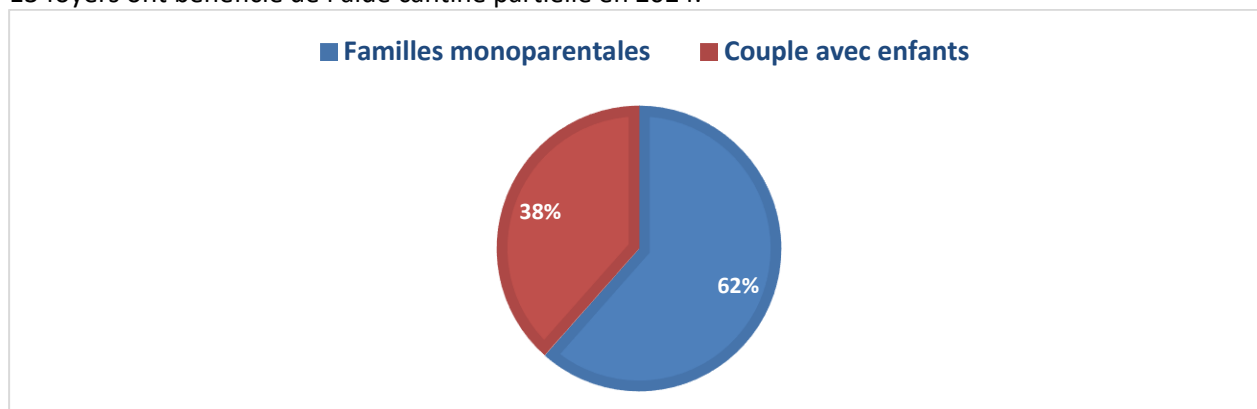
15 foyers ont bénéficié d’une prise en charge de factures en 2024.

### Répartition des bénéficiaires par type de prise en charge de facture

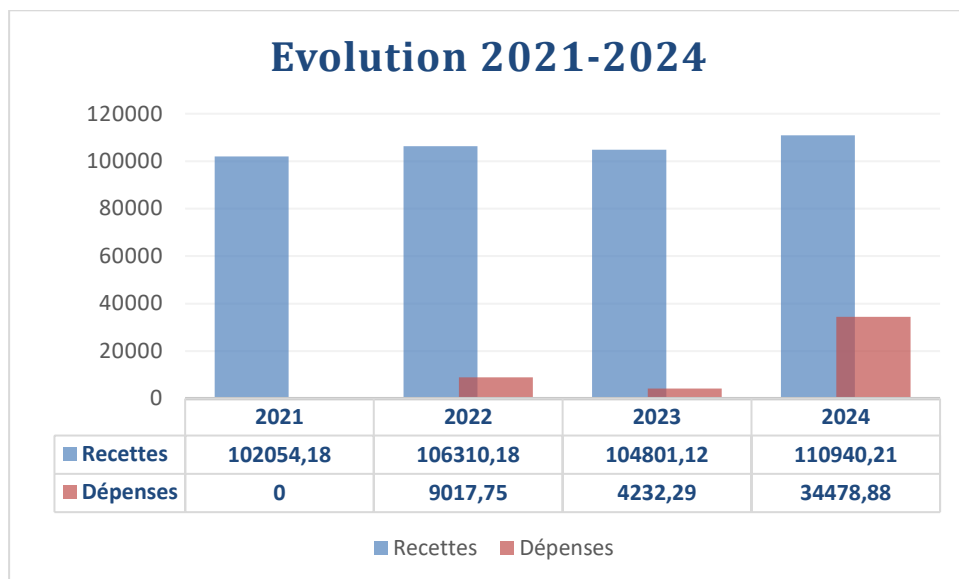


- **Aide cantine partielle**

13 foyers ont bénéficié de l'aide cantine partielle en 2024.



## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 34 478.88€ :

- Acquisition garage rue de la gare : 31 200€ (RAR 2024)
- Tablettes samsung galaxy : 3 278.88€

### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour 2025

Les orientations budgétaires pour 2025 devront prendre en compte les enjeux sociaux tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. C'est dans ce contexte que le CCAS poursuivra en 2025 son action générale de prévention et de développement social de proximité dans la Commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Les différents dispositifs d'aides et secours seront prolongés (secours d'urgence, aides financières aux familles, aux personnes isolées et aux seniors...). L'accueil et l'accompagnement social seront renforcés, le CCAS se dote en 2025 d'un agent supplémentaire.

Par ailleurs, les concours réciproques entre la commune et le CCAS (services support de la commune, location des locaux) seront valorisés dans le budget 2025.

Les diverses manifestations chères à nos seniors (le traditionnel repas de Noël, les festivités de Noël, la semaine de l'âge d'or, l'après-midi dansant, les balades Farlédaises...) seront renforcées, celles-ci permettant de créer du lien social et des moments de convivialité. Des ateliers prévention santé seront également prévus afin d'encourager les comportements favorisant le « Bien vieillir ». De plus, dans la continuité du succès des deux ateliers cap sport santé seniors animés par le CDOS en 2024, des sessions « sport santé » seront proposées tous les lundis après-midi en partenariat avec le service des sports de la commune de mars à juin et de septembre à décembre.

Le CCAS poursuivra l'organisation d'ateliers numériques gratuits afin de lutter contre l'isolement numérique des publics les plus fragiles (notamment les seniors) et de favoriser l'accès aux droits et l'autonomie des publics face aux démarches administratives (tous publics). En 2025, ces ateliers seront dispensés par le chargé numérique de la médiathèque.

En outre, le CCAS financera les permanences juridiques effectuées par le CIDFF (Centre d'information du droit et des familles) et le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit du Var). Ce point justice gratuit permet d'informer, d'orienter et d'aider les usagers. Il était auparavant financé par la commune.

Le CCAS continuera d'apporter un soutien en direction des jeunes ayant des difficultés d'insertion professionnelle : bourse au permis, subvention versée à la mission locale de la vallée du Gapeau.

Les ateliers de prévention santé bucco-dentaire pour les classes de CP seront reconduits.

Le garage acquis par le CCAS en 2024 sera réhabilité en 2025 pour créer une épicerie sociale. L'objectif est de :

- Répondre aux besoins alimentaires tout en maîtrisant le budget.
- Offrir une aide alimentaire diversifiée et de qualité.
- Accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie.
- Créer des liens sociaux pour aider les personnes fragilisées.

Cette initiative vise à soutenir les populations en situation de précarité en leur offrant un accès à des denrées alimentaires gratuites et/ou à moindre coût pour une durée déterminée. Les économies réalisées pendant l'accès à l'épicerie permettent au client bénéficiaire de réaliser un projet personnel.

Enfin, des jeunes en service civique seront accueillis au CCAS pour lutter contre l'isolement et participer au fonctionnement de l'épicerie sociale.

## A. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

### ■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Abonnement :

- Fontaine d'eau pour l'accueil du public et des partenaires assurant une permanence dans les locaux du CCAS ;

#### Frais de concours réciproques entre la commune et le CCAS :

- Location locaux CCAS

#### Plan canicule :

- Achat de brumisateurs

#### Actions de prévention santé pour les élèves des classes de CP :

- Prévention pour la santé bucco-dentaire auprès des élèves dans les classes de CP dont le coût sera fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre

#### Ateliers prévention santé seniors :

- « Danse adaptée et coordination du corps et du mental » : 5 séances de avril à mai 2025 (atelier financé par l'ASEPT)
- « Vitalité » : 6 séances de octobre à novembre 2025 (atelier financé par l'ASEPT)

#### Sport santé :

- 6 ateliers de 4 séances de 1h30 « sport santé » les lundis après-midi : yoga, relaxation, gym douce, jeux de ballons animés par un éducateur sportif du service des sports de mars à juin et de septembre à décembre 2025
- 4 balades :
  - 2 balades à La Farlède : 4 avril et 6 juin 2025
  - 2 balades en dehors de La Farlède : 17 octobre et 21 novembre 2025

#### Lutte contre la fracture numérique :

- Ateliers numériques animés par le chargé numérique de la médiathèque
  - 2 ateliers « démarches administratives en ligne » de 5 séances de septembre à décembre 2025

#### Point justice :

- Financement des permanences juridiques du CIDFF et du CDAD (permanences financées les années précédentes par la commune)

#### Maintenance :

- Logiciels informatique (Millesime), SICTIAM

### Charges liées à l'acquisition et la réhabilitation du garage :

- Assurance
- Taxe foncière
- Maintenance et bureau de contrôle
- Fluides

### Animations et festivités organisées par le CCAS :

- Après-midi dansant le jeudi 15 mai 2025
- Semaine de l'âge d'or : 2 pièces de théâtres, loto, séances de cinéma
- Journée intergénérationnelle dédiée au théâtre
- Collation ateliers seniors
- Repas de Noël des seniors le mardi 2 décembre 2025
- Après-midi récréative au marché de Noël de Hyères le 4 décembre 2025
- Bons cadeaux de Noël pour les personnes de 65 ans et plus non imposables ou bénéficiaires de l'ASPA ou titulaire d'une carte d'invalidité de plus de 80% ou en situation financière difficile ;
- Bons d'achats de Noël et chocolats pour les enfants issus de familles en situation de précarité
- Coffrets cadeaux personnes âgées pour les Farlédois placés en résidence autonomie et résidence locative sénior
- Ballotins de chocolats distribués aux partenaires du CCAS à l'occasion des fêtes de fin d'année

### Coût du personnel

- Recrutement d'un nouvel agent : intégration par mutation d'un agent à temps partiel au 1<sup>er</sup> janvier 2025  
Structure des effectifs : 2 agents travaillent à temps plein et 2 agents travaillent à 90%.
- Hausse des cotisations patronales URSSAF et CNRACL
- Convention frais de concours réciproques entre la commune et le CCAS (valorisation des services supports)
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Pour mémoire, sera inscrite au budget, une ligne spécifique pour les astreintes en cas de déclenchement du plan canicule pendant toute la durée de veille du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2025.

### Aides

- Reconstitution des dispositifs d'aides et secours :
  - Secours relatifs à la prise en charge de facture
  - Aide alimentaire (bons alimentaires de première nécessité, colis alimentaire et d'hygiène de première nécessité)
  - Aide au règlement des frais de cantine
  - Bons de chauffage aux personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation de Solidarités aux Personnes Agées
  - Dispositif de Bourse au permis de conduire
- Soutien financier à la mission locale du Coudon au Gapeau au moyen d'une subvention de fonctionnement calculée sur la base d'un forfait de 1.80€ par habitant sachant que la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 9 868 habitants.

### Recettes de fonctionnement

- La subvention accordée par la Commune ;
- Le tiers des produits de concessions et redevances funéraires encaissées par la Commune ;
- La subvention accordée par le Département du Var au titre de la constitution des demandes d'aide sociale et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (sortie du dispositif de participation financière du Département au titre du RSA en 2025)

## ■ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un solde largement excédentaire provenant des excédents de clôture des exercices précédents.

En 2025, le CCAS a prévu de réhabiliter le garage acquis en 2024.

## → CE QUI CHANGE EN 2025 :

- Frais de concours réciproques entre la commune et le CCAS
- Un nouvel agent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Ateliers sport santé pour les seniors en partenariat avec le service des sports
- Balades organisées en dehors de La Farlède en partenariat avec le service des sports
- Atelier numérique animé par le chargé numérique de la médiathèque
- Le financement du point justice (permanences juridiques)
- La réhabilitation du garage en vue de la création de l'épicerie sociale

## B. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES EN 2025

### ■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ■ HYPOTHESE D'EVOLUTION DES DEPENSES

La hausse des dépenses de fonctionnement en 2025 serait de +27.38% par rapport au budget 2024. Cette augmentation s'explique principalement par :

- **L'augmentation des charges d'administration générale :**
  - les frais de concours réciproques Commune/CCAS liés à la location des locaux du CCAS (+16 640€)
  - les charges de fonctionnement induites par l'acquisition d'un garage en 2024 et la création de l'épicerie sociale en 2025 (+1986.32€)
  - la hausse de l'assiette de cotisation de l'assurance risques statutaires (basée sur le traitement de base et la NBI) (+1425.32€), le taux de cotisation reste stable à 6.3%
  - le financement du point justice, permanences juridiques du CIDFF et du CDAD (+6672€)
- **L'augmentation des dépenses du chapitre 12 (dépenses du personnel) en 2025 :**
  - les dépenses inhérentes à l'accueil d'un nouvel agent
  - Hausse des cotisations patronales URSSAF et CNRACL en 2025
  - Glissement Vieillesse Technicité
  - frais de concours réciproques Commune/CCAS liés à la valorisation des services support de la commune (+20 811.52€)

#### **Chapitre 011 (charges à caractère général) :**

- BP 2024 : 58 692€
  - BP 2025 : 80 851.33€
- soit + 22 159.33€ (+37.75%)

#### **Chapitre 012 (charges de personnel) :**

- BP 2024 : 152 660€
- BP 2025 : 196 138.07€ soit + 43 478.07€ (+28.48%) par rapport à 2024

#### **Chapitre 65 (charges de gestion courante) :**

- BP 2024 : 41 059.42€
- BP 2025 : 44 485.78€ soit + 3426.36€ (+8.35%) par rapport à 2024

#### **Chapitre 042 (dotation aux amortissements) :**

- BP 2024 : 9 251€
  - BP 2025 : 11 824€
- soit + 2573€ (+27.81%)

**TOTAL BP 2024 : 261 662.42€**

**TOTAL BP 2025 : 333 299.18€**

#### ■ HYPOTHESE D'EVOLUTION DES RECETTES :

En 2025, le montant de la subvention communale serait de 311 155.32€ soit 86 519.32€ de plus qu'en 2024 (subvention 2024 : 224 636€). L'excédent de fonctionnement reporté en 2025 s'élève à 16 068.86€ (19 037.42€ en 2024).

## ■ SECTION D'INVESTISSEMENT

### ■ HYPOTHESE D'EVOLUTION DES DEPENSES :

En 2025, le CCAS a prévu de réhabiliter le garage acquis en 2024 pour réaliser une épicerie solidaire.

Les dépenses d'investissement 2025 seraient de 88 913.33€ réparties comme suit :

- Aménagement du garage en épicerie solidaire : 82 000€
  - Travaux de démolition, gros œuvre, électricité, plomberie/climatisation/menuiserie
- Achat de frigos et rayonnages : 5000€
- Etudes : 1913.33€

### ■ HYPOTHESE D'EVOLUTION DES RECETTES :

Excédents de clôture reporté en 2025 : 76 461.33€ qui tient compte du RAR 2024 (-23.97% par rapport au BP 2024)

Opérations d'ordre de transfert entre section : 11 824€ (+27.8%)

Dotations du Fonds de Compensation pour la TVA : 628€ (-57.54%)

Total recettes : 88 913.33€ (-20.11% par rapport à 2024)